

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 7 mars 2016 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Yvan Côté, Anne Pelletier, Alain Thériault, Samuel Moreau et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-29-16

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

Adoptée à l'unanimité

RS-30-16

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Il est proposé par Samuel Moreau
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2016 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 29 février 2016 de 94,154.65 au compte courant et de 61,035.52 au fonds de roulement.

Période de questions

Aucune question

RS-31-16

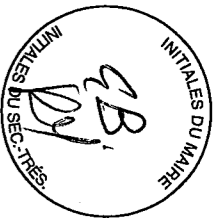
Approbation des comptes

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

1. Petite caisse : Postes Canada	69.35
Épicerie 4Sous	4.60
Korvette	31.90
Pauline Bossé (ménage)	142.50

BMR (pompiers)	79.65	
Costco (batterie pompiers)	53.05	
Denis Moreau (frais déplacement)	<u>49.70</u>	377.70
2. Bell Canada :Biblio. & Chalet communautaire 113.03		
Caserne des pompiers	58.69	
Cantine	246.52	
Bureau municipal	<u>196.50</u>	640.45
3. Bell Mobilité		
Hydro Québec Cantine	82.00	19.44
4. Hydro Québec		
Bureau Municipal	243.57	
Biblio & Chalet	3,568.42	
Garage municipal	480.64	
Camping	62.58	
Bureau municipal (112 des Érables)	616.94	
Caserne pompiers	<u>1,074.59</u>	6,129.10
5. Place du Travailleur		
		17.25
6. Cool Distribution		
		49.31
7. Jean C. Dupont		
		13.74
8. Usinage Dégelis		
		385.48
9. Équipement Sigma		
		405.01
10. Groupe BMR		
		283.90
11. Solution Ténis		
		369.08
12. Jacinthe Madore (facture pour l'inauguration bureau municipal)		
		114.21
13. Édition Juridiques FD		
		77.70
14. CRSB (code zèbrés)		
		31.16
15. Construction Unic inc.		
		5,119.28
16. R.I.D.T		
		6,342.10
17. Provincial Tires Ltd		
		274.57
18. Pétroles J. Laroche		
		2,555.77
19. Carrefour du camion		
		1,399.33
20. Électronique Mercier		
		896.81
21. EBSCO (biblio)		
		168.36
22. J.A. St-Pierre		
		287.44
23. Publication Québec		
		82.07
24. SAAQ (immatriculation)		
		7,055.85
25. Denis Moreau (registre des entreprises)		
		53.04
26. Webetic (renouvellement)		
		160.83
27. Pitney Bowes		
		574.88
28. Association du camionnage (fiche journaliste)		
		212.70
29. Maxi Métal (pompiers plaque & peinture)		
		64.67
30. Servitech		
		341.71
31. Commerçant de la Chaudière (transport)		
		17.14
32. Service Kopilab		
		330.54
33. Énergie & Ressources (avis de mutation)		
		16.00
34. Denis Moreau		
		105.10
35. Produits Métalliques		
		130.50
36. Pétroles J. Laroche		
		2,880.03
37. Pièces Ténis		
		88.70
38. Usinage Industrielle Dégelis		
		110.96
39. Place du Travailleur		
		<u>69.15</u>
Total		<u>38,237.24</u>



No de résolution
ou annulation

40. Lucille Dubé (ménage chalet communautaire)	290.00
41. Commerçant de la Chaudière	78.15
Total	38,605.39
42. CSST	65.01
43. Émilien Beaulieu (frais représentation)	108.00
Grand Total	38,778.40

RS-32-16

Prise en charge : Reddition de compte mandat

Le Ministère des Transport du Québec demande une reddition de comptes pour subvention dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Ce reddition de compte doit être vérifiée par une firme comptable.

Après délibération,
il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington mandate la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour produire l'annexe B au plus tard le 30 juin 2016.

Adoptée à l'unanimité

RS-33-16

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Reddition de compte

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 184,362* pour l'entretien du réseau routier local; pour l'année civile 2015;

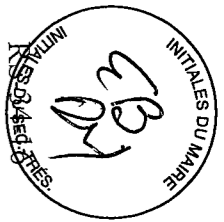
ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE a présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalités sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, sur proposition de Mme Anne Pelletier, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de la paroisse de Packington informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensation visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité



Hommage aux bénévoles

Le journal Info Dimanche publiera encore cette année une section spéciale dans l'édition de Pâques, soit celle du 23 mars, une section À Pâques, nous leur disons Merci!

Le Conseil désire souligner l'apport exceptionnels des bénévoles qui s'occupent de la confection du repas après les funérailles pour les familles du défunt.

Il est proposé par Anne Pelletier

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne les groupes de bénévoles qui confectionnent le repas de funérailles pour 2016.

Que le Conseil municipal achète une publicité carte d'affaires au montant de 95 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

Tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Le Directeur général informe les membres du conseil des recommandations du préventionniste de la MRC de Témiscouata, M Gérald Dubé. Le tableau de bord ayant déjà été adopté à la séance de février. Le Conseil en prend bonne note

Résultat de l'ouverture des soumissions pour la location de machineries et l'achat de matériaux

Les soumissions ont été reçues le 26 février dernier. Après analyse des membres du comité, la soumission la plus basse est Ferme Patoine et frères inc pour la location de machineries et Excavation Joseph Dumont pour les matériaux.

Après délibération,

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance des soumissions.

Adoptée à l'unanimité

RS-36-16

Adoption du règlement RG-279-2016

Il est proposé par Samuel Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 279-2016 abrogeant le règlement 276-2015 et établissant une politique de location et échelle de tarification ci-dessous reproduit :



No de résolution
ou annulation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

RÈGLEMENT NUMÉRO : 279-2016

Règlement abrogeant le règlement 276-2015, établissant une politique de location et échelle de tarification

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser l'échelle de tarification;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement à régulièrement été donné lors de la séance du 1 février 2016

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement ordonné et statué, ce qui suit:

ARTICLE 1 Le présent règlement portera le titre de "Politique de location et échelle de tarification";

ARTICLE 2 Le présent règlement a pour but de réviser les tarifs de location antérieurement adoptés et de modifier la politique de location des biens, dont disposent la Municipalité, et des services complémentaires qu'elle peut dispenser.

ARTICLE 3 Tous les prix indiqués ci-dessous incluent les taxes de ventes applicables

ARTICLE 4 POLITIQUE DE PUBLICITÉ DANS L'INFORMATEUR

D'une demi-page à une page	11.50 \$
Autres	5.75 \$
Publicité à l'année :	
D'une demi-page à une page	69.00 \$
Autres	34.50 \$
Publicité 6 fois par année :	
D'une demi-page à une page	34.50 \$
Autres	17.25 \$
Dactylographie par page manuscrite	11.50 \$

La présente politique de publicité dans l'Informateur ne s'applique pas aux organismes sans but lucratif. Ceux-ci bénéficiant de la gratuité pour leurs publicités, communiqués dans l'Informateur.

ARTICLE 5 LES TARIFS POUR LA DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS

Les tarifs exigibles pour la délivrance de documents faisant partie des archives de la Municipalité seront les tarifs applicables par la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, adopté par le gouvernement du Québec sauf s'il y a un tarif applicable dans le présent règlement.

ARTICLE 6 POLITIQUE DE LOCATION

A/ Le locataire est responsable de tous les coûts inhérents à la perte, la destruction, le vol, les dommages ou la remise en état de l'équipement.

B/ Le locataire est responsable de l'entretien de l'équipement ainsi que la fourniture du carburant, de l'huile, et des lubrifiants, sans le cas de location à long terme.



- C/ Le locataire ne peut sous-louer l'équipement à des tiers sans le consentement écrit de la Municipalité.
- D/ Les prix indiqués incluant le salaire d'un opérateur, qui sera le choix de la Municipalité.
- E/ Le coût du transport, lorsque requis, est calculé comme suit :
Le temps requis à l'aller et au retour, de l'entrepôt au lieu de travail et vice-versa;
Le tarif applicable est celui du camion de service, véhicule affecté au transport des équipements non-motorisés.
- F/ Le tarif horaire de l'opérateur et d'un adjoint est établie en fonction du salaire établi sur la convention collective en y ajoutant les bénéfices marginaux applicables.
- G/ Tout contribuable qui requerra les services d'un employé pendant les fins de semaines (samedi, dimanche et/ou jours fériés) devra déboursée une indemnité minimale égale à 3 heures du salaire précédemment établi. Chaque heure additionnelle sera défrayée en fonction des règles établies dans la convention collective. Cette disposition ne s'applique pas si le travail est relié à l'entretien des chemins d'hiver et au dégelâge des ponceaux ou si le bris est de responsabilité municipale.

ARTICLE 7 LES TARIFS DE LOCATION RECONNUS

Les taux horaires suivants seront appliqués lors de la location d'équipements municipaux:

HORAIRE

1. Camion de services	46.00 \$
2. Niveleuse	109.25 \$
3. Camion 10 roues	92.00 \$
4. Souffleuse	109.25 \$
5. Dégeleuse + camion service	74.75 \$
6. Pépîne (Fabrique)	40.25 \$ / fosse
7. Remplissage des piscines	57.50 \$ / camion
8. Plastiflage	3.45 \$ /feuille

La Municipalité se réserve le droit de louer ou non lesdits équipements car la vocation principale de la Municipalité est de s'occuper de ses opérations et elle ne veut pas se substituer à l'entreprise privée.

Photocopie	0,30 ¢
Plus de 25 copies	0,20 ¢
Photocopies organismes sans but lucratif	0,15 ¢
Photocopies en grande quantité 50 et plus	0,15 ¢
Télécopieur (fax)	1.15
Un envoi local	2.30\$/page
Un envoi interurbain	5.75\$
Un envoi interurbain Maximum	0,60¢/feuille
Une réception	

ARTICLE 8 TARIF DE LOCATION DU CHALET COMMUNAUTAIRE

1. Organisme du milieu Gratuit



No de résolution
ou annotation

2. Petite salle du conseil (incluant le ménage) 69.00 \$
Gratuit
3. Pour les funérailles 120.75 \$
4. Privé 241.45 \$
5. Complexe (aucun contenant de verre) 23.00 \$
6. Zumba et autres formation

MÉNAGE SUITE À LA LOCATION

Avec cuisine	57.50 \$
Salle seulement	46.00 \$
Ménage lorsque l'on prend plus d'une salle	69.00 \$
Ménage complexe	57.50 \$

ARTICLE 9 TARIFICATION DES DEMANDES DECONFIRMATION DE TAXES

1. Pour chaque confirmation de taxes 11.50 \$
2. Pour chaque matrice graphique 5.75 \$
3. Pour chaque confirmation usage zone 5.75 \$

ARTICLE 10 MODIFICATION

Le présent règlement modifie tout règlement, résolution ou partie de règlement ou résolution antérieur décrétant une politique de location des biens et services de la Municipalité et établissement des tarifs de location applicables.

ARTICLE 11 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance du 7 mars 2016

Maire

Directeur général et sec. trés.

RS-37-16

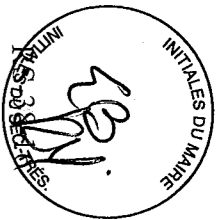
Frais de représentation du maire et des conseillers

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement des frais de représentation du maire et des conseillers pour les mois de janvier, février et mars 2016 ci-dessous décrit :

Émilien Beaulieu	1,640.76\$
Yvan Côté	546.92
Louis Boulianne	546.92
Anne Pelletier	546.92
Alain Thériault	546.92
Samuel Moreau	546.92
Patrick Michaud	546.92
	<u>4,922.28 \$</u>

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Mois de l'arbre et des forêts

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande 1000 plants d'arbres pour le projet de distribution dans la communauté dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts de l'Association forestière Bas-Laurentienne.

Adoptée à l'unanimité

RS-39-16

LOYER 35 RUE PRINCIPALE

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil augmentera le loyer à 375.\$ par mois à compter du 1^{er} juillet prochain pour un période de 12 mois se finissant le 30 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

RS-40-16

O.M.H. : Contribution au déficit d'exploitation

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le premier versement de la contribution de 25% au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Packington pour un montant de 900 \$.

Adoptée à l'unanimité

RS-41-16

C.R.S.B.P. Bas-Saint-Laurent : cotisations 2016-2017

Il est proposé par Samuel Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le paiement de la cotisation 2016-2017 pour le service régulier et la licence Symphony au montant de 3,430.38 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

RS-42-16

**NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ
RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÉGLEMENTS MUNICIPAUX
À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL**

ATTENDU QU'

en vertu des pouvoirs que lui confère le Code municipal
du Québec L.R.Q., c.
C-27.1, la municipalité de la paroisse de Packington peut
nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans
l'application de sa réglementation;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE

la municipalité de la paroisse de Packington à conclure une entente avec la MRC de Témiscouata pour l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2) et du RCI 04-07 sur la protection des rives, littoraux et plaines inondables;

En conséquence,

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington nomme Mathieu Lehoux et Michelle Caron, employés de la MRC de Témiscouata, à titre de fonctionnaires désignés pour l'application et la délivrance des permis et des certificats requis en vertu des règlements suivants :

- Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- Le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2);
- Le RCI 04-07 sur la protection des rives, littoraux et plaines inondables et ses amendements.

Adoptée à l'unanimité

Ville Amqui : Demande d'appui projet Le Train Océan 150

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande n'ayant pas de chemin de fer sur son territoire

RS-43-16

Projet édifice communautaire 34, rue Principale

Un comité de travail a été formé pour étudier la possibilité de transformer l'Église en édifice communautaire. Cette démarche s'inscrit dans la continuité du plan stratégique de développement de la municipalité de Packington adopté en février 2016.

et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington appui le comité de travail dans l'élaboration de son projet. Que le Conseil sera un acteur de premier rang dans la réalisation de ce projet collectif dans l'éventualité de sa réalisation.

Adoptée à l'unanimité RS-44-16

La journée familiale, préparé dans le cadre de la fête des voisins, sera organisée par la Commission des Loisirs. Cette activité se tiendra le samedi 4 juin 2016.

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu



No de résolution
ou annotation

RS-45-16

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington profitera de cette activité pour accueillir les nouveaux nés et les nouveaux arrivants et de dévoiler le prix mérite 2016.

Adoptée à l'unanimité

Journée de la famille au Témiscouata : Demande de commandite

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande considérant que nous organisons une journée familiale cette même journée.

Pompier

M. René-Claude Ouellet recommande de retenir les services de M. Jean-François Laliberté comme pompier dans notre brigade.

M. Laliberté est pompier pour la municipalité de St-Marc-du-Lac-Long et désire intégrer le service, lorsque libre, lors d'incendie dans notre localité.

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte que M. Laliberté fasse partie des effectifs de notre service incendie.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu de diverses réunions

M le maire donne un compte-rendu de diverses rencontres qu'il a assisté au cours du dernier mois.

Période de questions

- Un contribuable demande si les tarifs seront publiés dans l'informateur

Levée de l'assemblée

A 20 h 30, M Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée